JOURNAL DE MONAGO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS:

Monaco — France — Algérie — Tunisie Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.: Trois mois, 3 fr. Pour l'Étranger, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1° et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION:

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION:

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS:

Annonces : **0** fr. **75** la ligne. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

Echos et Nouvelles:

La Municipalité de Monaco à Valenciennes. Distinction honorifique. Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

Variétés:

Les Aventures d'une Ambassadrice de Louis XIV, par André Le Glay. (Suite.)

ÉCHOS & NOUVELLES

La Municipalité de Monaco à Valenciennes.

La Délégation de la Municipalité Monégasque, composée de MM. Alexandre Médecin, Maire, Joseph Olivié, premier Adjoint et Louis Aureglia, deuxième Adjoint, a reçu à Valenciennes le plus chaleureux accueil et a rapporté de son voyage une excellente impression.

On sait que la ville de Valenciennes avait été l'objet, l'an dernier, de la part du Conseil Communal de Monaco, d'un don de 500.000 francs, affecté à la reconstruction d'un pavillon de l'hôpital.

La Municipalité de Valenciennes a profité de l'occasion du bi-centenaire de la mort de Watteau, le grand peintre français, natif de cette ville, pour organiser une série de fêtes commémoratives auxquelles la Municipalité Monégasque a été conviée.

Les édiles monégasques ont été reçus à la gare de Valenciennes par la Municipalité et conduits immédiatement à l'Hôtel de Ville dans des automobiles pavoisées aux couleurs monégasques, au milieu des acclamations de la population.

Les trois délégués furent entourés, pendant ces trois journées, des marques de la plus cordiale sympathie et des plus charmantes attentions de la part de toutes les notabilités de la ville. Ils ont assisté à toutes les cérémonies officielles : inauguration de l'Exposition florale, organisée par la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Valenciennes ; conférence sur Watteau, donnée par M. Louis Gillet au Théâtre Municipal ; inauguration de la statue de Carpeaux, œuvre du peintre valenciennois Félix Desruelles ; cérémonie commémorative devant le monument de Watteau, œuvre de Carpeaux ; inauguration officielle du lycée Henri Wallon ; visite au Musée des Beaux-Arts de Valenciennes ; représentation de gala ; grandes fêtes publiques à la gloire de Watteau, etc.

Au cours de ces diverses cérémonies, on n'a jamais cessé de faire allusion, avec les marques de la plus vive reconnaissance, au geste généreux de la ville de Monaco, et l'Hymne Monégasque a sans cesse alterné avec la Marseillaise et la Brabanconne.

Au cours du banquet officiel, présidé par les Ministres des Beaux-Arts et du Travail, divers orateurs ont apprécié le geste de Monaço et c'est debout que les convives ont écouté l'hommage rendu à la Principauté par M. le Préset du département du Nord et M. le Maire de Valenciennes. A son tour, le Maire de Monaço a exprimé les sentiments de la

ville monégasque à l'égard de la ville sœur de Valenciennes dans les termes suivants :

« Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier, au nom de la Municipalité Monégasque, M. le Préfet, M. le Maire, des paroles si aimables qu'ils viennent de prononcer à notre égard.

« Nos sincères remercîments s'adressent aussi à MM. les Membres du Conseil Municipal de Valencienne et en particulier à son distingué Maire, M. Billiet, pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé et dont nous emporterons un inoubliable

souvenir.

« Messieurs les Ministres,

« Monsieur le Préset,

« Messieurs les Députés,

« Monsieur le Maire,

« Messieurs,

« La Ville de Valenciennes qu'auréole une couronne de gloire dans laquelle d'illustres enfants ont serti les perles éclatantes de l'art et du travail, après avoir connu les affres de l'occupation, secouant la souillure des Barbares, s'éveille purifiée, et frissonnant d'une ardeur nouvelle, elle évoque aujourd'hui les splendeurs du passé pour rendre plus tangibles les certitudes de l'avenir.

« Les voix les plus autorisées ont, d'un verbe châtié, magnifié Wateau dont le pinceau magique symbolise le charme fait de grâce délicate de l'art pictural français.

« Les délégués de la Municipalité Monégasque, mêlés à cette réunion officielle de Ministres, de Députés, de Maires, de Magistrats et de tant de personnages éminents qui représentent ici la France et la Cité, ont écouté religieusement ces éloquents panégyriques: hésitants devant une réplique qui apparaîtrait incolore, ils se borneront à apporter à la Ville de Valenciennes le salut affectueux de la Principauté de Monaco.

« Aux heures sombres de l'invasion, lorsque s'appesantissait sur cette partie de la terre de France qui était la plus riche et la plus vivante et qui n'était plus qu'un lambeau pantelant, l'horreur des meurtres, des pillages, des incendies et des déportations, le petit peuple Monégasque n'a point interrogé l'horizon pour savoir en quel point allait luire l'aube de la Victoire. La France était sa seconde Patrie: le Prince Albert Iet, notre Souverain, après avoir stigmatisé une race et un règne, répondant à l'élan de Son petit peuple, faisait de la Principauté l'Asile accueillant où les poilus héroïques qu'avait mutilés la mitraille, trouvaient le double réconfort de l'art médical et des douceurs d'une terre ensoleillée.

« Des hôtels transformés en hospices, notre service radiologique utilisé par les blessés des villes voisines, l'hôpital ouvert aux aveugles, des foyers assurés aux réfugiés, tels furent les témoignages irrécusables de notre amour pour la France, cette France qui à travers les siècles s'est toujours dressée, superbe de courage, comme le soldat indéfectible de la desire de la courage.

« Et lorsque la Victoire eut laissé flotter au vent la soie tricolore des étendards de la République, nous n'avons pas cru que notre œuvre était achevée. Partout l'envahisseur avait semé des ruines : les cités qui n'avaient pas souffert adoptaient leurs sœurs mutilées ; Valenciennes reconstruisait l'Hôtel-Dieu. Nous avons voulu contribuer à cette résurrection, et c'est à cet acte de solidarité que nous devons l'honneur d'assister à ces fêtes inoubliables qui sont la preuve de la vitalité indestructible de votre glorieuse Cité, que la Municipalité Monégasque est heureuse et fière de sassier comme une Ville Sœur.

« Je lève mon verre à la France immortelle et à ses illustres Représentants. »

M. le Maire de Valenciennes a eu la délicate attention de donner un déjeuner, chez lui, en l'hon-

neur des représentants de la Municipalité Monégasque.

Le lendemain, un dîner réunissait, en même temps que les élus de Monaco, tous les élus de Valenciennes, ainsi que les représentants des Municipalités voisines et amies, Anzin, Douai, Lille, Liége, Mons, qui tous ont manifesté à nos édiles les marques de la plus cordiale sympathie.

Les Conseillers Municipaux de Valenciennes ont tenu à faire visiter à leurs hôtes monégasques les environs de la ville, notamment les centres industriels d'Anzin et de Saint-Amand où l'activité des populations laborieuses efface peu à peu les traces de la dévastation.

Au cours d'une visite qu'ils ont faite, en compagnie des administrateurs, à l'hospice des vieillards de Valenciennes, dont ils ont admiré la belle tenue et l'excellente organisation, les Délégués monégasques ont versé une somme pour être distribuée aux hospitalisés.

Ces manifestations sont assurément de celles qui doivent réjouir tous ceux qui s'intéressent au bon renom de la Principauté au dehors.

Par décret du Président de la République Française, en date du 1^{er} août 1921, M. François-René Trumet de Fontarce, Ministre Plénipotentiaire de 1^{re} classe, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco près le Saint-Siège, a été promu au grade de Commandeur de la Légion d'honneur.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 9 août 1921, a prononcé les jugements suivants:

M. F., ouvrier mineur, né le 17 mars 1895, à Caprese (Isalie), demeurant à Monaco. — Introduction et détention de substances explosives: treize mois de prison.

M. E.-F.-M., artiste lyrique, née le 22 juillet 1873, à Marseille, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin. — Exercice de la profession de logeur sans autorisation: 16 francs d'amende (par défaut). Ordonné la fermeture du garni.

C. L., garçon boucher, né le 23 août 1883, à Erba (Italie), demeurant à Monaco. — Vol: 25 francs d'amende.

R. L.-E.-T., commerçant, né le 2 avril 1890, à La Turbie, sans domicile connu. — Coups et blessures volontaires: quatre jours de prison et 25 francs d'amende (par défaut).

VARIÉTÉS

Les Aventures d'une Ambassadrice de Louis XIV.

(Suite.)

Les contingences humaines ne paraissaient faire aucune impression sur l'âme de M. Fabre : il planait. Et cependant à cette lamentable situation, se joignaient les plus graves embarras d'argent. Les deux Marseillais de l'ambassade, MM. Marrot et Prat, contractèrent sur leurs marchandises un emprunt de 5.000 piastres, à gros intérêts, pour lui venir en aide. M. Fabre craignait que le bruit de tous ces ennuis n'arrivât jusqu'à Versailles, avec des commentaires désobligeants. Le 20 août, il écrivit au ministre et entra dans des détails que jusqu'alors il avait jugé trop mesquins pour ètre racontés. Il lui répugnait d'aborder ces misères. Il accusait M. de Ferriol et aussi un jésuite de Constantinople, le R. P. du Moustier, à qui on avait refusé la permission de suivre l'ambassade. Mais ces justes doléances terminées, il se hâtait de passer à des idées plus élevées. Il parlait en termes enthousiastes de la réception que lui préparait le Chah. Il renseignait le ministre sur l'ambassade persane à Constantinople, conduite par le khan de Nakchewan, sur les incursions des Kurdes en Anatolie, sur les affaires maritimes et militaires. Ce diable d'homme n'oubliait rien; il voyait et savait tout.

Le sieur Billon, cet ambassadeur imaginé par M. de Ferriol, avait obtenu toutes les facilités pour passer en Perse. La politique de M. de Ferriol apparut alors à Versailles dépouillée de toute équivoque. Le ministre lui manda une dépêche courte, précise et de bonne encre. L'ambassadeur de France comprit; sans tarder, il reprit les négociations. Au mois de février 1706, elles se terminèrent par un nouvel échec.

M. de Ferriol en était là, lorsqu'il apprit avec stupéfaction que M. Fabre et M^{11e} Petit se trouvaient à Constantinople. Bravant tous les dangers, ils s'étaient, un beau matin, enfuis d'Alep avec leur suite. Quelle odyssée! Je ne m'attarderai pas à vous raconter le séjour des voyageurs à Rhodes. Lisez dans le livre de M. de Maulde, le rapport que M. Lambert, consul de France, adressa le 4 mars 1706 à M. de Ferriol. Tout est minutieusement relaté, depuis les ronflements sonores de M. Fabre qui empêchaient M^{11e} Petit de dormir, jusqu'aux vantardises de cet ambassadeur marseillais assoiffé de gloriole. A Samos, M. Fabre, à bout de ressources, dut laisser ses hommes et ses bagages sous la garde de son neven Jacques. Puis il arriva à Constantinople, toujours suivi par sa fidèle compagne. Ils allèrent chercher refuge à l'ambassade persane; ils y passèrent plus d'un mois, bien cachés, à l'abri de M. de Ferriol et des créanciers. De sa retraite, M. Fabre expédia, les 8 et 12 mars, des dépêches à Versailles. Il avait toujours des nouvelles plein ses poches. L'Angleterre venait d'accréditer comme ambassadeur, à Ispahan, M. Prescot, directeur de la Compagnie des Indes, riche négociant protégé par les jésuites. Il affichait la plus sereine tranquillité. Son départ pour la Perse allait s'effectuer prochainement, et dans les meilleures conditions; l'ambassadeur persan, un grand seigneur qui voyageait avec sept cents personnes, lui était très dévoué et mettait toute sa suite à la disposition de l'ambassade française, qui arriverait ainsi à Ispahan avec le plus brillant éclat. Tout allait pour le mieux; M. Fabre était un précurseur de

Les deux réfugiés quittèrent prudemment Constantinople: ils traversèrent le Bosphore afin d'attendre l'ambassadeur du Chah à Scutari. L'ambassade française, voyageant de concert avec le khan de Makchewan, atteignit bientòt la frontière de Perse, sans difficultés. M. de Ferriol eut une crise de rage en voyant M. Fabre lui glisser entre les mains comme une couleuvre. Il exhala sa colère dans sa correspondance officielle. Il lança contre son ancien ami les traits les plus envenimés. Et M¹¹⁰ Petit! Elle était bien drapée, la pauvre femme! Mais l'excellente M^{me} Fabre ne croyait pas à toutes ces vilaines choses. Elle

continuait à correspondre avec son mari, et lui envoya à Erzeroum leur fils aîné Joseph, âgé de quinze ans.

A Versailles, il y avait une autre chose sur laquelle on ne transigeait jamais : la question de protocole et de decorum. M. Fabre, lui, s'inquiétait fort peu de cette question si grave : il était impénitent. Mais que faire? M. de Pontchartrain ne pouvait que gémir. Le roi s'intéressait à cette ambassade, et puis, si on le rappelait, il faudrait en envoyer une autre à grands frais. Il était dit que dans cette affaire, tout le monde perdrait la tête et sortirait des voies saines de la diplomatie. Le ministre écrivit de Marly, le 19 mai 1706, à M. de Ferriol une lettre comme les bureaux n'en avaient jamais vu. Il menaçait M. Fabre des peines les plus sévères s'il ne renvoyait pas M¹¹⁰ Petit sur-le-champ. Mais l'ambassadeur et sa compagne se trouvaient hors des frontières turques; M. de Ferriol ne pouvait plus les atteindre.

M. Fabre s'était fait un ami du khan de Nakchewan; celui-ci malheureusement était fort mal avec Aldelmassin, khan d'Érivan, où les deux ambassades arrivèrent bientôt. Aldelmassin recevait les envoyés étrangers qui allaient à Ispahan. Lorsque la mission française se présenta, il rédigea et expédia son rapport habituel.

En somme, l'ambassadeur de Louis XIV arrivait en piteux équipage : sans escorte, sans bagages. Et pourtant il savait combien le faste et l'éclat sont choses nécessaires pour réussir en Orient. C'est alors que pour dissimuler sa misère, il déploya toute sa finesse de marseillais, et des trésors de diplomatie. Il présenta M^{11e} Petit « comme déléguée des princesses de la maison de France»; il laissa entendre que sa suite se composait de cinq cent cinquante personnes dont quatre-vingts gentilshommes, et que ses bagages contenaient les plus riches présents. Et il disait ces choses avec bonhomie, simplement, sans avoir l'air d'y toucher. D'ailleurs, M. Fabre et M^{ne} Petit comprirent que leur prestige avait besoin d'être relevé. Ils abandonnèrent toutes leurs fantaisies et s'adjoignirent un aumônier, le Père Mosnier, jésuite, en mission à Érivan. Cela fut d'un excellent effet. L'ambassadeur avait eu l'habileté de naviguer si adroitement entre les deux khans ennemis, que tout en restant l'ami de l'un, il s'était intimement lié avec l'autre. Aldelmassin, M. Fabre et M^{11e} Petit ne se quittaient plus; on prétend que la parisienne avait exercé son charme fascinateur sur le vieux khan. C'est probable, mais, en tous cas, si cela était bien féminin, ce n'en était pas moins de la diplomatie, et de la bonne. Cinquante jours après son arrivée à Erivan, M. Fabre reçut la reconnaissance de sa mission. L'ambassade allait se mettre en route, lorsque le khan, pour fêter ses hôtes, eut l'idée de leur offrir une partie de chasse. Voilà le grain de sable qui arrête les plus hautes destinées. En rentrant, M. Fabre fut pris d'une sièvre violente. Il vit de suite la gravité de son mal, et se sit transporter chez Aldelmassin, qui l'entoura des meilleurs soins. La maladie fit d'effroyables progrès; et le pauvre ambassadeur se débattait, consumé par le feu de la fièvre. Le père Mosnier lui offrit les secours de la religion; il ne voulut pas en entendre parler. « Et le 16 août 1706, dit M. de Maulde, le chef « de l'ambassade très chrétienne expira ainsi en « athée, sur le seuil de sa terre promise, dans les « bras de M11e Petit, de son neveu et du jésuite « épouvanté. »

1II.

Cette mort jeta le désarroi parmi les membres de l'ambassade. Les Français se ruèrent sur le jeune Fabre, qui tenait les clefs des bagages. On allait se battre à côté du cadavre encore chaud. M¹¹¹º Petit eut un beau geste. Elle s'empara des clefs, et se proclama chef de l'ambassade au nom des princesses de France. Les gens de la suite protestèrent en déclarant qu'ils ne reconnaîtraient pour chef que le jeune Fabre; le pauvre enfant pleurait, et demandait à retourner chez lui. Le P. Mosnier fit remarquer que l'ambassade avait un autre chef tout désigné, l'évêque de Babylone. Le religieux fit porter le cadavre à Egmiasin, couvent arménien situé à trois lieues d'Érivan. M. Fabre repose maintenant, en face du mont Ararat, « à l'endroit même, nous dit M. de Maulde, où Noé célébra son premier sacrifice, découvrit son premier cep de vigne ».

Le khan d'Érivan ne fit aucune difficulté pour reconnaître M^{llo} Petit. D'ailleurs M. Fabre l'avait présentée comme l'un des chefs de l'ambassade. Les propos malveillants allèrent leur train; mais l'ambassadrice promit la bastonnade à quiconque se permettrait la moindre critique; comme exemple, elle fit jeter en prison le sieur du Hamel, son maître d'hôtel, qui avait tenu des propos inconvenants. Les gens de la suite se turent.

Dans le même temps arrivait la caravane laissée à Samos. Mais dans quel état! Elle était conduite par un nommé Sufer. Celui-ci, aux trois quarts ivre, demanda à parler à M. du Hamel. On lui objecta que le maître d'hôtel était en prison. Sufer courut à la citadelle, délivra son ami, et le ramena triomphalement à l'ambassade. Aldelmassin prit fort mal la chose. Il envoya la force armée réclamer le prisonnier. Les français se barricadèrent et, de la terrasse, tirèrent sur la troupe persane. Le P. Mosnier se précipita et cria qu'on allait rendre le maître d'hôtel; mais sa voix se perdit au milieu du tumulte; un officier et un soldat persans tombèrent mortellement frappés. Peu s'en fallut qu'un massacre général ne s'ensuivît. Enfin la troupe arrêta tout le monde, y compris le P. Mosnier.

M¹¹⁶ Petit parvint à fléchir le khan; les Français furent mis en liberté. Mais pour venger ses deux morts il exigea deux têtes. Sufer et un autre furent exécutés, et pendant quarante-huit heures leurs restes sanglants ornèrent la porte de l'ambassade. Le P. Mosnier avait écrit en secret à l'évêque de Babylone pour lui faire part de la situation et lui demander quelles étaient ses intentions. Le prélat était un saint homme, doux, bon et timide. L'idée de se mettre à la tête d'une ambassade l'émut étrangement. Il répondit au P. Mosnier en lui donnant les meilleures raisons du monde pour refuser l'honneur qui lui était offert. Mais il mit tout en œuvre pour entraver les projets de M^{11e} Petit. La réponse de l'évêque n'étonna pas le P. Mosnier. Il demeura auprès de l'ambassadrice, en attendant les événements.

Lorsqu'il apprit la mort de M. Fabre, M. de Ferriol ne put retenir sa joie. Il prit immédiatement ses mesures; il expédia son homme de confiance, un nommé Michel, âgé de vingt-huit ans, avec ses instructions et ses pouvoirs. Ce Michel était encore un marseillais. Après trente jours de marche, il arriva à Erzeroum. Il se tint caché dans un village où le P. Richard, un jésuite fort distingué, vint le voir en secret. Le religieux lui recommanda de ne pas trop se fier au khan d'Érivan, qui subissait plus que jamais le charme de M¹¹⁰ Petit. Michel passa mystérieusement la frontière de Perse et arriva tout d'une traite à Egmiasin, là où reposait M. Fabre. Sans tarder il dépêcha un courrier à Érivan pour demander au P. Mosnier de venir le voir. Mais le jésuite ne vint pas, et Michel apprit qu'afin de lever toutes les difficultés M^{11e} Petit avait admis la reconnaissance du jeune Fabre comme ambassadeur, et que l'ambassade, suivie du P. Mosnier, s'acheminait vers Ispahan d'un pas tranquille et officiel. Michel partit comme une flèche. Il prit par le plus court, évita Érivan et arriva à Nakchewan; l'ambassade s'y trouvait. Michel eut de suite un entretien avec le P. Mosnier. Le jésuite n'approuva pas le projet du Marseillais, projet qui consistait à enlever MIIe Petit de vive force. Le religieux conseilla la prudence. La jeune femme était reconnue par les Persans, et le charme qu'elle exerçait sur eux était si grand qu'elle n'aurait qu'un mot à dire pour réduire ses ennemis. Michel partit et arriva à Tabriz, la ville grande et superbe, le centre cosmopolite et commercial de la Perse. Sa première visite fut pour les capucins. Il trouva dans le supérieur, le P. Pierre, un collaborateur dévoué. Ils décidèrent d'agir de suite. Michel expédia à Ispahan un manifeste pour dévoiler les hauts faits de M^{ne} Petit et pour prier le Chah de ne pas admettre cette aventurière à sa cour. Puis il assembla tous les capucins et se proclama le chef de l'ambassade. Cette déclaration fut notifiée au khan de Tabriz; mais ce fonctionnaire avait des ordres pour protéger M^{11e} Petit.

(A suivre)

A. LE GLAY.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 18 août 1921, enregistré, le nommé NANIOT (Lucien, Adolphe, Oscar, Ghislain), né le 27 mai 1894, à Monceau-sur-Sambre (Belgique), employé d'hôtel, ayant demeuré à Monaco, et actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement le mardi 6 décembre 1921, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'escroquerie, - délit prévu et puni par l'article 403 du Code Pénal.

> Pour extrait conforme: P. le Procureur Général, H. GARD, Substitut Général.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, le treize mai mil neuf cent vingt et un, enregistré,

Entre Serantes Carmen, rentière, demeurant et domiciliée à Monte Carlo,

Et O. Correa da Costa Luidolf, son mari, rentier, demeurant à Monte Carlo;

Il a été extrait ce qui suit :

« Prononce la séparation de corps entre les époux Serantes-da Costa, aux torts et griefs du mari. »

Pour extrait conforme, délivré en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 16 août 1921.

P. le Greffier en Chef, JEAN GRAS, c. g.

1er AVIS

Par acte sous seing privé, enregistré à Monaco, M. Louis BAIXINI a vendu à la personne désignée dans l'acte le fonds de commerce de chambres meublées et pension, sis au Buckingham Palace, à Monte Carlo.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de M. Gaston Lorenzi, Agence Roustan, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de forclusion.

Etude de Me ALEXANDRE EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par Me Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatre août mil neuf cent vingt et un, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le seize août, même mois, volume 156, numéro 8, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté;

M. Christopher SMITH, de nationalité norvégienne, négociant, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, avenue Marceau, nº 72, a acquis:

De M. Léon MONTIER, propriétaire, demeurant à Paris, rue de l'Université, nº 38;

Une parcelle de terrain, située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard d'Italie, sur laquelle existe une grande maison de rapport dite La Radieuse, appartenant aux hoirs Gastaud, également acquise, par M. Smith, suivant acte reçu par le même notaire, le même jour; le dit terrain d'une superficie approximative de quinze cent vingt-six mètres carrés, porté au plan cadastral sous partie des nos 175 et 176 de la section E, confrontant: au nord, le boulevard d'Italie; au midi, la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée; à l'est, MM. de Bonchamps et Mencarelli; et à l'ouest, à la villa Belvédère, appartenant à M. Eugène Marquet.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de deux cent quarante-deux mille neuf cent soixante et onze francs cinquante cinq centimes, ci.... 242.971 fr 55

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de Me Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans; le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tons droits.

Monaco, le vingt-trois août mil neuf cent vingt et un.

Pour extrait: Signé: ALEX. EYMIN.

Étude de Me ALEXANDRE EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par Me Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatre août mil neuf cent vingt et un, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le dix-sept août, même mois, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Princi-

M. Christopher SMITH, de nationalité norvégienne négociant, officier de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, avenue Marceau, nº 72, a acquis:

De M. Louis-Baptiste GASTAUD, propriétaire, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest;

De Mme Marie-Rose GASTAUD, sans profession, veuve, en premières noces, de M. Adelmo RIZZI et, en deuxièmes noces, de M. Albert IMBERT, demeurant à Monaco, villa des Orchidées;

De M. Emmanuel-Uldéric-Lucien RIZZI, célibataire majeur, demeurant à Monaco, villa des Orchidées; De Mile Henriette-Jeanne-Clémentine RIZZI, aussi célibataire majeure, demeurant au même lieu :

De Mme Jeanne-Marie-Marguerite HARDY, sans profession, veuve en premières noces, non remariée, de M. Pierre-Vincent-Joseph GASTAUD, et de ses deux enfants, Mile Marie-Louise-Caroline GASTAUD et M. Joseph-Marius-Léon GASTAUD, demeurant tous à Monaco, quartier des Révoires, villa Thérèse-Gestaud;

Une grande maison de rapport dénommée La Radieuse, située à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard d'Italie, élevée de trois étages sur rez-dechaussée sur le boulevard d'Italie, et de cinq étages sur rez-de-chaussée et sous-sol du côté de la mer, édifiée sur un terrain appartenant à M. Léon Montier et acquis par M. Smith suivant acte reçu par le même notaire, le même jour; le dit immeuble confinant, dans son ensemble: au nord, le boulevard d'Italie; au midi, la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée; à l'est, MM. de Bonchamps et Mencarelli; et à l'ouest, la villa Belvédère, appartenant à M. Eugène Marquet.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de neuf cent sept mille vingt-huit francs quarante-cinq centimes, ci 907.028 fr. 45

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de Me Eymin, notaire

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-trois août mil neuf cent vingt et un.

Pour extrait: Signé: ALEX. EYMIN.

Étude de Me Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu aux minutes de Me Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le dixneuf août mil neuf cent vingt et un, M. MORDIKAI, dit Max FABRIKANT, précédemment forgeron, actuellement sans profession, demeurant à Nice (Alpes-Maritimes), place Garibaldi, nº 11, a acquis:

De M. Louis GUILLON, commercant, demeurant à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard de l'Ouest, villa Mantiero,

Le fonds de commerce de comestibles, buvette et vente de pétrole que M. Guillon exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard de l'Ouest, dans les locaux dépendant de la villa Mantiero, appartenant à M. Marius Arnulf.

Avis est donné aux créanciers de M. Guillon, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu en l'étude de Me Le Boucher, notaire susnommé, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera snite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux.

Monaco, le 23 août 1921.

Signé: L. LE Boucher.

Etude de Me ALEXANDRE EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par Me Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le treize août mil neuf cent vingt et un, Mme Marie-Louise TALABOT, sans profession, demeurant à Juan-les-Pins, veuve de M. Pierre PORCHERON, a acquis:

De Mme Marie-Theudosie NEVEUX, dite Dominique, commerçante, demeurant à Monaco, place d'Armes, nº 9, veuve en premières noces de M. Dominique BALARELLO et épouse, en deuxièmes noces, judiciairement séparée de corps et de biens, de M. Joseph-Mathieu LEONE;

Le fonds de commerce de Bar-Buvette, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, place d'Armes, nº 9, sous la dénomination de Bar du Marché, au rezde-chaussée, sous les Arcades, d'une maison appartenant anciennement à Mmc la Marquise Zurla et actuellement à M. et Mme Settimo.

Avis est donné aux créanciers de Mme Leone, dite Dominique, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de Mc Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux.

Monaco, le 23 août 1921.

Signé: ALEX. EYMIN.

Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco

Société Anonyme Monégasque au capital de 1.100.000 francs.

Siège social : Avenue Fontvieille, Monaco.

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont informés que le coupon 9 des Actions sera mis en paiement le 1er septembre prochain, à raison de francs 20.

Messieurs les Obligataires sont informés que le coupon 15 des Obligations sera mis en paiement le 1^{er} septembre prochain, à raison de francs 25.

Les vingt-huit Obligations sorties au tirage au sort, le 24 février 1921, et portant les numéros : 60, 78, 119, 161, 229, 234, 284, 309, 312, 325, 386, 391, 465, 493, 516, 544, 546, 559, 570, 641, 657, 683, 709, 724, 852, 886, 951, 971, seront remboursées à raison de francs 500, ex-coupon 15, à partir de la même date.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Pour faciliter aux voyageurs à destination ou en provenance d'Algérie la traversée de Marseille, la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée et la Compagnie Générale Transatlantique ont mis récemment en service une correspondance par autobus entre la gare de Marseille-Saint-Charles et le quai de la Joliette (quai d'embarquement de la Compagnie Générale Transatlantique) fonctionnant à l'arrivée et au départ de chaque paquebot.

Le prix de transport de la gare au quai d'embarquement ou vice versa est de 4 francs par personne. Les voyageurs penvent emporter avec eux dans l'autobus quelques menus bagages à main.

LE PANORAMA

Edition franco-anglo-espagnole (6º Année).

Dans la livraison du 15 août du Panorama: en première page, le portrait de Myron Herrick, le nouvel ambassadeur des Etats-Unis à Paris. Aux heures sombres de la guerre, Myron Herrick que l'Amérique avait déjà, une première fois, envoyé en mission en France, refusa de quitter la capitale. Mieux, il fit savoir à M. Raymond Poincaré, qu'entre l'envahisseur et Paris il dresserait la volonté des Etats-Unis, résolus à ce que la capitale de la France fut épargnée et préservée. Les Parisiens ont revu avec une émotion profonde ce courageux et clairvoyant ami de notre pays.

Sous le titre « Hommage de l'Association France-Pologne à trois Soldats de la Liberté », le Panorama publie le texte autographe du télégramme envoyé à M. Harding, Président des Etats-Unis, par cette association, sous la signature de M. Noulens, sénateur du Gers, ancien ambassadeur de France.

La page « D'un mois à l'Autre » contient cette fois la photographie du général de Maud'huy, député de la Moselle, le « Père des Chasseurs », mort le mois dernier; du général Bailloud, qui a succombé aux suites d'un accident d'avion; celle de l'illustre physicien Lippmann, inventeur de la photographie en couleurs, décédé sur le bateau qui le ramenait en France avec la mission du Maréchal Fayolle.

L'émouvante prise d'armes des Invalides où furent célébrés la gloire et l'héroïsme de nos canonniers et de nos fusiliers marins; le voyage des souverains anglais en Irlande; la mission du célèbre chirurgien Tuffier à Pékin; des vues impressionnantes des usines de Saint-Chamond; la « Mode à Paris », complètent ce numéro et lui donnent un intérêt particulier que soulignent encore de curieuses photographies du Tibet et de Lhassa, sa capitale, quasi inaccessible aux Européens. Certaines de ces photographies, communiquées au Panorama par le Général Chuan, naguère attaché à une mission chinoise au Tibet, offrent une valeur documentaire d'une rareté exceptionnelle.

L'abonnement d'un an (12 numéros).. 10 francs. L'abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et 20 pages, grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues

Ecrire à l'Administration du journal, 286, boulevard Saint-Germain, Paris, en joignant à votre mandat (neuf francs), soit une de vos dernières bandes d'abonnement, soit ce passage préalablement découpé.

Un numero spécimen est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPOTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital: 75 millions. - Réserves: 25.100.000.

Siège social à MARSEILLE, 73-75-77, rue Paradis. Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE MONTE CARLO (Park-Palace). MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

Correspondants dans toutes les villes de France et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productits d'intérêts. - Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. - Lettres de crédit.

Comptoir National d'Escompte

Société Anonyme au Capital de 250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO: Galerie Charles III LA CONDAMINE: 25, boulevard de la Condamine MENTON: Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres Ordres de Bourses :: Avances sur Titres Mandats de voyage :: Lettres de Crédit Change de Monnaies étrangères Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

Crédit Hypothécaire

DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions Siège social: Monte-Carlo

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

PRÉTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS ET PAR OUVERTURES DE CRÉDITS

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale 33, boul. du Nord

SPRING PALACE MONTE CARLO

Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. - 1021.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 septembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

Exploit de M. Ch. Soccat, huissier à Monaco, en date du 29 octobre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 46018 et 52961.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 17747 et 47897.

Exploit de Me Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Cinq Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, portant les numeros 10732, 10733, 11029, 11030 et 11031.

Evaloit de Me Vialon hui cembre 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 14232 et 14233.

Exploit de Me Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1920. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 2040, 21226, 35475.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 mars 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numero 90518. Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mai 1921. Ciuq Actions de la Societé Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 44994, 52322, 52323, 52556 et 52997.

Du 3 juillet 1921, une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le nº 131684. Titres frappés d'opposition (Suite),

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1921. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinquiemes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, por-tant les numeros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations même Société, portant les numeros 66050, 88600. 97448 et 97449.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 l Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 36641, 36642, 36643, 37614, 37294 à 37298 inclus.

Exploit de M° Ch. Soccal, huissier Monaco, en date du 3 mai 1921. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 10611 et 44934.

Titres frappes de dechéance. សំ សារូខភពខែនិ ខាន់ជីប។ រ

their security through process

of anticomit, or with the extraction harms